



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du vendredi 25 novembre 2022

Procès-verbal N°20/11/2022

Le 25 Novembre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Ambrosino Eric, Antoniotti Danièle, Bruyère-Isnard Thierry, Bernard Julien, Dusautoir Joanne, Laurant Thierry, Margotton Magalie, Rio Jean-Luc, Séraidarian Nathalie, Solignac Michelle, Rodier Muriel.

Absents excusés : Brundo Jean, Delorme David, Blanchart-Dabrowsky Noémie.

Procurations : Chalvet Caty à Julien Bernard

La séance s'est tenue en présence du public et en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte-rendu du conseil municipal du vendredi 16 septembre 2022
3. Contrat de rivière du bassin de la Cèze, convention agence de l'eau
4. Remboursement des frais de transport scolaire dans le cadre du RPI Banne/Saint Paul le Jeune
5. Cimetière communal : Conversion de deux concessions 30ans /50 ans
6. Cimetière communal : Rétrocession d'une concession
7. La consommation énergétique de la commune. Etat des lieux
8. Un point d'information sur le Plan local d'urbanisme
9. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial
10. Institution du reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes
11. Clôture de régie de recettes de police municipale
12. Informations diverses

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 11, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise les procurations (1)

Il rappelle que la séance est ouverte au public en plus de sa diffusion en direct, sur Facebook live.

Secrétaire de séance : M Thierry Laurant

1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour en rajoutant le point suivant : Décision modificative N°2 pour l'achat de terrain Route du Mazel. Ce point serait traité en point 12 et les questions diverses en point 13.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12



2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des erreurs à propos de ce compte-rendu.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

3- Contrat de rivière du bassin de la Cèze, convention agence de l'eau

Monsieur le Maire rappelle que notre commune se situe sur le bassin de la Cèze, c'est la raison pour laquelle nous sommes membres du syndicat mixte ABCEZE. Dans le cadre de cette adhésion, nous avons la possibilité de signer une convention avec ABCèze pour pouvoir bénéficier d'aides financières de l'agence de l'eau pour la réalisation de notre schéma directeur de l'eau qui doit être mis à jour.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

4- Remboursement des frais de transport scolaire dans le cadre du RPI Banne/Saint Paul le Jeune

Mme Joanne Dusautoir précise le dispositif mis en place :

Comme chaque année, nous proposons aux familles de Saint Paul le Jeune dont les enfants sont scolarisés à Banne dans le cadre du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) le remboursement des frais de transport scolaire. Cela concerne 19 enfants, le montant du remboursement est de 90 euros par enfant soit au total 1 710 euros.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

5- Cimetière communal : Conversion de deux concessions 30ans /50 ans

Deux familles demandent l'allongement de la durée de leur concession. Elles souhaitent passer de 30 à 50 ans. La somme initiale pour une concession de 30 ans est de 382 euros, elle passe à 732 euros.

N° de concession 125 et 109.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

6- Cimetière communal : Rétrocession d'une concession

Une famille demande de rétrocéder sa concession à la commune car elle déménage et n'aura plus d'attache sur la commune.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable tout en sachant que le tiers de la somme qui a été versée (91.67 euros) au CCAS n'est pas remboursable.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

7- La consommation énergétique de la commune. Etat des lieux

Monsieur le Maire a souhaité aborder la question globale des dépenses énergétiques de la commune ; Il présente un tableau faisant état des dépenses en kilowatts de tous les bâtiments ainsi que les dépenses énergétiques de l'éclairage public.

Un débat s'engage sur les bâtiments concernés et la répartition de ces charges sur les différents budgets. REPAIRE, Médiathèque, Commune.

Monsieur le Maire évoque également la production électrique photovoltaïque. Peut-on mettre sur le même plan la consommation énergétique la commune et la production par le photovoltaïque qui ne nous appartient pas. L'idée est de voir les points d'amélioration et les économies possibles.

	en Kilowatts par an
Communes et associés	188156
Eau et assainissement	43755
Éclairage public	127389
Total conso	359300
Photovoltaïque production	262566

En ce qui concerne l'éclairage public, il est important de noter que :

- 246 points lumineux sont désormais en LED (totalité des points lumineux)
- Économie de 79 000 kilowatts par an
- Économie financière de 15 800 euros par an

Les points lumineux fonctionnent à 100 % jusqu'à 21h, à 50% jusqu'à minuit, puis à 20 % jusqu'à 6h. Reprise 100 % à partir de 6H.

Cette opération sur l'éclairage public a été financée par le SDE07 et par le parc National des Cévennes. Une belle opération.

La question de l'arrêt complet de l'éclairage public à partir de 1 h du matin reste une possibilité qui, pour l'instant, n'est pas envisagée.

8- Un point d'information sur le Plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire refait un historique de la démarche d'élaboration d'un plan local d'urbanisme. Le PLU actuel a été approuvé en 2005.

Après avoir fait des recherches, il a retrouvé deux délibérations

- Délibération du 20 juin 2014 prescrivant la révision du PLU
- Délibération du 07 novembre 2014, attribuant le choix du prestataire à IATE, la mission de révision du PLU au cabinet

L'état d'avancement de cette révision est minime. Il convient cependant de se lancer dans cette révision car, sauf erreur de sa part, le Maire pense que nous aurons 3 ans pour mettre en compatibilité notre PLU avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) qui devrait être approuvé en décembre 2022.

D'autre part, il va recontacter le cabinet pour connaître le décompte des sommes engagées dans cette révision à ce jour. Il va demander un avenant au contrat déjà signé afin de continuer la procédure.

9- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite réorganiser les services administratifs en lien avec le départ d'un agent du secrétariat qui a obtenu par voie de mutation un poste à la communauté de communes du pays des Vans en Cévennes. D'autre part l'agent en poste à la médiathèque fait valoir ses droits à la retraite pour juin 2023.

L'agent administratif qui à ce jour était affecté sur le poste d'accueil exercera la mission de secrétariat. Il convient de procéder au recrutement d'un adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires avec 15h sur la mission d'accueil et 20 heures sur le poste d'adjoint administratif à la médiathèque.

Pour pouvoir recruter sur ce poste d'adjoint administratif Monsieur le Maire propose la création d'un poste administratif.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

10- Institution du reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur ce point. Il donne lecture du texte envoyée ce jour par les deux sénateurs Ardéchois.

« La loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI à fiscalité propre par une délibération concordante devant être prise avant la fin de l'année ou, à défaut, cette dernière aurait été reversée en totalité à l'EPCI.

Comme nous l'avions annoncé à certains d'entre vous, nous souhaitons intervenir sur cette réforme afin de revenir au dispositif antérieur qui portait sur le caractère facultatif de cette procédure. A ce titre, nous avons signé un amendement sur le projet de loi de finances rectificative pour 2022 qui avait été adopté par le Sénat. Nous avons également déposé un amendement au projet de loi de finances pour 2023 pour s'assurer du retour au dispositif antérieur. La commission mixte paritaire a adopté, ce mardi 22 novembre 2022, la loi de finances rectificative pour 2022 en intégrant cet amendement.

L'Assemblée nationale et le Sénat viennent donc d'annuler les dispositions transférant de manière obligatoire tout ou partie de la taxe d'aménagement des communes au profit des intercommunalités. Il n'y a donc aujourd'hui plus lieu de délibérer sur ce sujet, sauf accord local spécifique, et toutes les délibérations prises sont dorénavant caduques. En effet, le principe de libre administration des collectivités et le dialogue de proximité entre communes et intercommunalités qui permet de bâtir de manière concertée les pactes financiers nécessitent cette évolution pour éviter toute difficulté de gouvernance sur nos territoires et garantir ces principes. »

Après la lecture de ce texte, Monsieur le Maire retire donc cette délibération de l'ordre du jour.

11- Clôture de régie de recettes de police municipale

Monsieur le maire indique qu'il a reçu la visite d'une inspectrice des impôts qui a réalisé un audit sur la régie de recettes de police municipale. Depuis sa création en 2018, cette régie n'a connu aucun mouvement d'encaissement. Cela signifie qu'aucune contravention n'a été dressée par la personne

chargée de cette mission d'ASVP. D'autre part, la charge de travail du service technique ne permet pas d'assurer cette mission d'ASVP. Monsieur le maire ne souhaite pas la reconduire.

Il précise toutefois que ce n'est pas pour autant que le Maire ou ses adjoints ne pourront pas dresser des contraventions ! Un système informatique sera bientôt mis en place pour le mettre en œuvre.

Monsieur le Maire propose la clôture de la régie de police municipale.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

12- Décision modificative N°2 pour l'achat de terrain Route du Mazel.

Au cours du précédent conseil municipal nous avons délibéré pour procéder à l'achat des terrains de Mme Fasy, route du Mazel.

Cette somme n'était pas inscrite au budget. Il faut procéder par décision modificative en inscrivant en investissement sur l'opération 132, une dépense de 500 euros et pour équilibrer diminuer les dépenses sur l'opération 120 de 500 euros.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

13- Informations diverses

- Repas de Noël

Cette année encore nous avons opté pour la distribution d'un « présent de Noël » pour nos aînés de plus de 70 ans. Mme Joanne Dusautoir précise que le CCAS a pris le soin de confectionner ce présent avec des produits locaux. Cette année miel de Saint Paul le Jeune, macarons de Joyeuse, vin de la plaine de Jales, pâté des Cruzières, chocolat de Banne. Les élus municipaux et les membres du CCAS se feront un plaisir de se rendre à votre domicile apporter ce présent. Afin de n'oublier personne, si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, venez le signaler en mairie !

- Marché de Noël

Il aura lieu le dimanche 04 décembre avec plus de 30 exposants. La MAM les Parpaillous, l'APE Banne/Saint Paul le Jeune, l'ADASP et les Barbouilleux sont parties prenantes dans l'organisation. Merci pour leur implication.

- Traversée de Saint Paul le Jeune par la voie douce

Monsieur le Maire souhaite revenir sur la réunion de travail qui a eu lieu avec la communauté de communes sur les futurs travaux d'aménagement de la voie douce dans le cœur du village.

En partant du nord, la voie douce passerait derrière la lampisterie pour ensuite revenir sur la place. Monsieur le Maire pense qu'il est préférable ensuite que la voie douce passe sur le quai et pas en dessous du quai. Cette avis est partagé par le conseil municipal. Il faudra sécuriser l'arrivée du passage des mineurs et redonner à l'espace devant la gare une note plus conviviale en dégoudronnant et en intégrant cette espace dans la place.

Le plus complexe est ensuite face au Crédit Agricole. Dans le projet cœur de village, la voie douce devait passer devant le trottoir de la pharmacie. Après discussion, le conseil municipal pense que ce n'est pas la bonne solution car cela va supprimer de nombreuses places de parking qui sont utilisées par les gens de passage utilisant nos commerces locaux. Nos commerces risquent d'en souffrir...

Il est préférable de passer du côté des courts de tennis ; L'hypothèse d'utiliser la route Départementale n'est pas opportun. Reste le passage au niveau des courts de tennis pour rejoindre le petit pont qui donne sur le city Park. La voie douce passera ensuite derrière les logements « Portes de l'Ardèche » coté Claysse. Il faut maintenant revenir sur la problématique du passage près des courts de tennis. Le court N°1 (rénové récemment) peut être maintenu. Concernant le 2^{ème} court, il pourrait être réduit pour permettre le passage de la voie douce. Dans ce cas, la longueur réglementaire du court n'est plus respectée. Un encorbellement peut être également une solution mais qui sera sans doute onéreux et difficilement acceptable dans le cadre du budget de la communauté de communes. La fréquentation des courts de tennis est peu importante mais la possibilité de laisser un court pour les personnes en vacances est intéressante. On a conscience que les installations de la commune des Vans sont plus adaptées et attirent plus les joueurs du club de tennis. L'idée également de les reconstruire ailleurs fait toujours partie des hypothèses, car la question de l'agrandissement du cabinet médical va se poser...

- **Fête du vin**

Le samedi 10 décembre

La fête du vin (la journée du 10^o vins est organisée à la médiathèque « André Brahic ». Une première dans ce domaine avec une « master class » à 10h, un petit marché de produits locaux. Jean-Luc Rio précise que le spectacle « par mots et par vins » qui aura lieu à 18h30 est soutenu financièrement par le département dans le cadre d'itinérance.

- **Conseil municipal des jeunes**

C'était une volonté de notre part. Nous lançons l'appel à candidature pour la formation du conseil municipal des jeunes. Sont **éligibles** les enfants de Saint Paul le Jeune scolarisés en CM1/CM2/6^{ème}/5^{ème}. Sont **électeurs** tous les enfants de saint Paul le Jeune du CP à la classe de 3^{ème}.

Une plaquette a été distribuée à tous les parents. Cette plaquette est disponible en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal

La séance est levée à 22h15

Monsieur le Maire donne la parole au public. La personne présente aimerait que les documents sur lesquels les élus travaillent, soient projetés en même temps afin de mieux comprendre les enjeux et les débats.

Monsieur Jean-Luc Rio précise que les efforts de communication de la commune sont sans précédent et que bien que l'on puisse toujours mieux faire, il y consacre déjà énormément de temps et de matériel...

Mais la demande est entendue.

L'ensemble des débats est disponible sur la page Facebook de la commune

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Thierry Bruyère-Isnard



Thierry Laurant

